



Argumentaire

Cessons d'offrir des recettes fiscales à d'autres pays !

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de réformer l'impôt anticipé. En effet, l'impôt anticipé suisse, au taux le plus élevé au monde, chasse les activités de financement obligatoires (emprunts) à l'étranger. Des recettes fiscales et de la valeur ajoutée sont ainsi perdues. La réforme proposée incite à ramener en Suisse des activités, des emplois et des recettes fiscales. Elle permet aussi aux collectivités publiques de se financer à meilleur compte, en empruntant à des taux inférieurs.

Les partis de gauche ont lancé le référendum contre cette loi. Il s'agit pourtant d'une réforme avantageuse à la fois pour l'économie, l'Etat et les contribuables.

La votation aura lieu le 25 septembre.

www.impot-anticipe-oui.ch

Alliance pour la réforme de l'impôt anticipé - c/o economiesuisse – cp - 1211 Genève 4

Sommaire

Une réforme pour récupérer des cotisations sociales et des recettes fiscales, des activités et des emplois

1. Les principaux arguments en bref	3
Cessons d'offrir des recettes fiscales à d'autres pays	
2. Impôt anticipé : des effets anti-économiques	4
L'impôt anticipé chasse des activités à l'étranger	
3. La solution : supprimer l'impôt sur les obligations (et seulement sur les obligations)	6
Abolir un impôt pour récupérer plus de recettes fiscales	
4. Opposition de gauche contre une réforme utile.....	8
Les opposants peignent le diable sur la muraille	
5. Bilan positif des réformes fiscales précédentes	9
Les réformes fiscales rapportent de l'argent et consolident les finances publiques	

1. Les principaux arguments en bref

Cessons d'offrir des recettes fiscales à d'autres pays

Aujourd'hui, la Suisse offre à d'autres pays des activités de financement des entreprises, des recettes fiscales et des cotisations sociales, à cause de l'impôt anticipé. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent mettre fin à cette situation. La réforme de l'impôt anticipé permettra de faire revenir le financement d'entreprises en Suisse. Elles généreront de nouvelles recettes fiscales qui profiteront aux collectivités, et donc au contribuable. Parallèlement, leurs frais d'intérêts baisseront. Le financement de structures comme les hôpitaux, les transports publics ou les entreprises du secteur de l'énergie sera moins coûteux.

L'impôt anticipé fait fuir les affaires à l'étranger

La Suisse a un problème : l'impôt anticipé fait fuir le financement des entreprises à l'étranger. Les affaires se déplacent là où il n'y a pas d'impôt anticipé - par exemple au Luxembourg. Ce sont d'autres pays qui profitent des recettes fiscales générées par ces activités. Les entreprises ont besoin de capital pour financer, entre autres, les nouvelles technologies et la transformation durable de l'économie. Mais à cause de l'impôt anticipé, une bonne partie du financement – les emprunts obligataires - des entreprises est partie à l'étranger.

La réforme permet d'augmenter les recettes fiscales

Le Conseil fédéral et les milieux politiques ont reconnu le problème. Ils proposent de supprimer l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations suisses. Les entreprises suisses seront incitées à ramener en Suisse une partie de leurs émissions d'obligations, pour un montant estimé à 115 milliards de francs. Des entreprises étrangères pourront aussi émettre leurs obligations en Suisse, ce qu'elles ne font pas aujourd'hui. Là aussi, cela représente des centaines de milliards de francs de volume d'affaires potentiel. Les impôts et les cotisations sociales qui résultent de ces activités reviendront à la Suisse à l'avenir. La réforme générera des recettes fiscales supplémentaires de 350 millions de francs par an sur cinq ans pour la Confédération, et de 490 millions de francs par an sur dix ans (cf. message du Conseil fédéral, p. 42). De plus, la réforme permettra à la Confédération, aux cantons et aux communes de se financer à moindre coût. Le potentiel d'économie grâce à la baisse des coûts d'intérêt se situe entre 60 et 200 millions de francs par an.

Dans l'intérêt de l'économie, de l'Etat et des contribuables

La période actuelle est très incertaine. La pandémie a laissé des traces sur les finances publiques. Il est particulièrement important d'éliminer un désavantage pour la Suisse. La réforme de l'impôt anticipé renforce la Suisse en tant que place économique, assure à l'État des recettes supplémentaires et lui permet de se financer à meilleur marché. Tout le monde en bénéficie.

Les réformes fiscales précédentes, toujours critiquées ou craintes, ont en réalité rapporté beaucoup d'argent à la Confédération. Il n'en ira pas autrement avec la réforme de l'impôt anticipé

Le 25 septembre : OUI à une réforme gagnante !

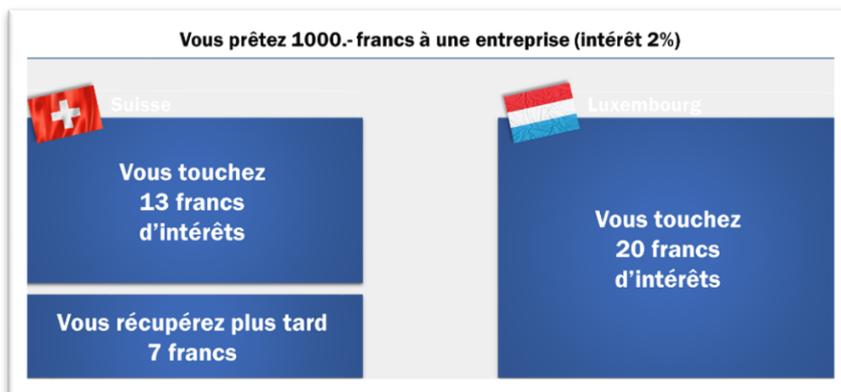
2. Impôt anticipé : des effets anti-économiques

L'impôt anticipé chasse des activités à l'étranger

L'impôt anticipé suisse sur les emprunts (obligations) handicape la Suisse. Il n'est pas aimé des investisseurs étrangers, que ce soient des personnes physiques ou des institutionnels comme les caisses de pension. Ces personnes ou entités ne doivent rien au fisc suisse et ne veulent pas être contraintes à de lourdes démarches administratives pour récupérer l'impôt anticipé prélevé par la Suisse. Notre pays se prive d'importantes activités au profit d'autres Etats.

La Suisse applique systématiquement l'impôt anticipé sur les revenus d'intérêts (par exemple sur les obligations et les dépôts bancaires), les gains de loterie et encore les dividendes. Le taux de 35% est le plus élevé au monde. L'impôt anticipé vise à inciter les contribuables à déclarer les revenus qu'il a reçus. Il est ensuite remboursé, lorsque la déclaration fiscale est déposée.

A cause de l'impôt anticipé, le Luxembourg est par exemple nettement plus intéressant que la Suisse pour l'émission d'obligations



Ce système présente de grands défauts : l'impôt anticipé est aussi prélevé auprès des investisseurs institutionnels, comme les caisses de pension, et auprès des personnes physiques et des institutionnels à l'étranger.

- L'acheteur à l'étranger d'une obligation suisse ne reçoit que 65% des intérêts qui lui sont dus. Il devra ensuite réclamer le remboursement des 35% restants par le biais d'une procédure administrative compliquée. Parfois, il ne peut même pas tout récupérer, car cela dépend de la convention contre la double imposition, s'il y en a une, conclue entre son pays et la Suisse.
- Les caisses de pensions suisses ne paient de toute façon pas d'impôt, il est donc absurde de retenir un impôt à la source. Un tiers de leurs revenus d'intérêt est bloqué d'une année à l'autre et ne peut être investi. Pendant ce temps, l'argent ne rapporte rien aux assurés.

Voilà pourquoi les obligations émises dans notre pays n'attirent pas suffisamment les investisseurs. Pour éviter ce problème, les entreprises suisses émettent souvent leurs emprunts obligataires à l'étranger, dans des pays qui n'appliquent pas d'impôt anticipé.

Par conséquent, les activités de financement, les emplois, les cotisations sociales et les recettes fiscales qui en découlent profitent à d'autres pays ! Avec la réforme, les obligations suisses seront mises sur pied d'égalité avec les obligations étrangères.

Peu de pays prélèvent l'impôt anticipé sur les intérêts et la Suisse applique un taux record

3 Retenue à la source¹ 2020

Pays	Intérêts	Dividendes
Belgique	30	30
Danemark	22 ²	27
Allemagne		25 ³
Finlande	4	20/ (15) ⁵
France		30/ (34)
Grèce	15	10
Royaume-Uni	20 ⁶	
Irlande	20	25 ⁷
Italie	26	26
Luxembourg		15
Pays-Bas		15
Norvège		25 ⁸
Autriche		27.5 ⁹
Portugal	25/28	25 ¹⁰
Suède		30
Suisse	35	35
Espagne	19	19
Etats-Unis	30	30

Source : IBFD Tax Research Platform

Une comparaison internationale montre que si l'impôt anticipé sur les dividendes est largement pratiqué à l'échelle internationale, il n'en va pas de même pour l'impôt anticipé sur les intérêts (obligations ou emprunts).

La France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, l'Autriche ou encore la Suède ne prélèvent pas d'impôt anticipé sur les intérêts des emprunts obligataires.

L'investisseur préfère se simplifier la vie et ne pas voir une partie de son argent être bloqué par l'impôt anticipé, ni avoir à procéder à des pénibles démarches pour le récupérer. Il aura donc tendance à préférer les obligations émises dans un pays où il n'y a pas d'impôt anticipé. C'est d'autant plus compréhensible que l'investisseurs – étranger en l'occurrence, ne doit rien à la Suisse du point de vue fiscal

Avantage au Luxembourg

Parmi les pays qui ne pratiquent pas l'impôt anticipé, le Luxembourg est probablement celui qui a le mieux exploité cet avantage. Les activités de financement y sont florissantes. La différence avec la Suisse est frappante : **mesuré au produit intérieur brut, le marché des obligations au Luxembourg est 190 fois plus important qu'en Suisse !** Ce retard est dû à l'impôt anticipé sur les obligations suisses.



Par rapport au produit intérieur brut (PIB), la Suisse accuse un retard d'un facteur 190 sur le Luxembourg (source : message du Conseil fédéral du 14 avril 2021).

Les obligations durables : une spécialité du Grand-Duché

Pour financer les investissements dans la transition écologique, les entreprises, comme les pouvoirs publics, peuvent emprunter de l'argent auprès du public en émettant des obligations « vertes ».

A l'heure actuelle (juin 2022), 75 obligations durables avaient été émises en Suisse, pour un montant total de 24 milliards de francs. En comparaison, notre pays est un nain par rapport au Luxembourg. Là en effet, plus de 1'300 obligations vertes ont déjà été émises, pour un total d'environ 700 milliards d'euros.

C'est dire si ce marché échappe aujourd'hui à notre pays, à cause de l'impôt anticipé. Avec la réforme, notre pays gagnerait des parts de ce marché.



3. La solution : supprimer l'impôt sur les obligations (et seulement sur les obligations)

Abolir un impôt pour récupérer plus de recettes fiscales

La réforme de l'impôt anticipé supprime ce dernier sur **les revenus d'intérêts des nouvelles obligations suisses**. Les obligations émises en Suisse seront donc mises sur pied d'égalité avec les obligations étrangères, qui ne sont pas soumises à l'impôt anticipé. Cette exonération ne sera valable que pour les **nouvelles** obligations, ainsi qu'en a décidé le Parlement. De cette manière, les coûts de la réforme seront nettement plus bas que ce que prévoyait initialement le Conseil fédéral. En revanche, l'incitation à emprunter en Suisse, et donc à récupérer des affaires qui se font ou se feraient à l'étranger, sera immédiate.

Dans les autres domaines, comme dans celui des dividendes et des avoirs en banque, l'impôt anticipé sera maintenu, car il ne crée pas de problèmes particuliers.

Outre l'adaptation de l'impôt anticipé, la réforme supprime aussi le droit de timbre de négociation sur le commerce des obligations suisses. Cette taxe freine aussi les investisseurs, tout particulièrement lorsque les taux d'intérêt sont faibles. La suppression de ce droit de timbre ne représente qu'une adaptation mineure par rapport à l'ensemble des droits de timbre.

Un potentiel énorme : 115 milliards pour les seules obligations suisses

Selon les estimations de l'Association suisse des banquiers ASB¹, la réforme de l'impôt anticipé pourrait permettre de récupérer des potentiels d'activités très importants.

Le volume des emprunts d'entreprises suisses s'établit à quelque 800 milliards de francs. Mais sur ce montant, seuls 330 milliards environ sont émis en Suisse, contre près de 470 milliards émis à l'étranger pour éviter l'impôt anticipé sur les intérêts.

¹ <https://www.swissbanking.ch/fr/actualites-et-positions/opinions/arretons-les-cadeaux-fiscaux-aux-pays-etrangers>

La réforme permettrait de rapatrier en Suisse environ un quart du volume des émissions à l'étranger sur cinq ans, soit quelque 115 milliards de francs. En outre, la Suisse deviendrait attrayante pour les émetteurs étrangers, à l'image par exemple du Luxembourg qui lui a déjà damé le pion en matière de placements durables.

Les nouvelles émissions d'emprunts d'entreprises étrangères en Suisse représentent un potentiel supplémentaire d'environ 475 milliards de francs sur cinq ans. Cela correspond à la moitié du volume des emprunts étrangers actuellement émis au Luxembourg, qui s'établit à 950 milliards de francs.

Récupérer des recettes fiscales et de la valeur ajoutée

Selon le message du Conseil fédéral, la Confédération peut compter à elle seule sur des recettes supplémentaires de 350 millions de francs par an en cinq ans. En l'espace de dix ans, cela devrait représenter 490 millions de francs par an (cf. message du Conseil fédéral, p. 42). Tout le monde profite de l'augmentation des recettes publiques en Suisse.

En outre, si l'impôt anticipé qui fait figure d'épouvantail aujourd'hui pour les investisseurs étrangers, est supprimé, le marché obligataire suisse intéressera potentiellement beaucoup plus de monde. Les collectivités suisses pourront alors proposer leurs obligations dans un marché élargi, en offrant des taux d'intérêts moins élevés qu'aujourd'hui. Selon les estimations de la Confédération, le potentiel d'économies se situe entre 60 et 200 millions de francs, selon le scénario d'une baisse de 5, 10 ou 15 points de base. Ces économies préservent aussi le contribuable et peuvent être attribuées à d'autres tâches publiques.

La réforme allège la charge du contribuable et permet d'affecter les montants économisés à d'autres tâches que le paiement des intérêts. Une chose est sûre : l'argent que l'État ne dépense pas pour payer des intérêts peut être utilisé à des fins plus utiles, dans différents domaines comme la formation, les transports, le social ou la sécurité.

Les entreprises privées et publiques, telles que les hôpitaux, les fournisseurs d'énergie et les transports publics, pourront également se financer à l'avenir à moindre coût. Cela permet d'économiser des coûts et de créer d'importantes impulsions de croissance en Suisse plutôt qu'à l'étranger ! La réforme fait en sorte que l'argent reste ici et profite à la Suisse.

Développer le marché des obligations vertes

Il n'y a aucune raison pour que la Suisse ne devienne pas, comme le Luxembourg, un lieu où Etats et entreprises lèvent des fonds pour financer les investissements dans la transition écologique, le développement des énergies renouvelables ou les technologies permettant de réduire l'utilisation des combustibles fossiles.

En matière de placements durables, le Luxembourg s'est construit une situation forte, mais pas inexpugnable. La Suisse a du retard, mais elle pourra le combler. Le train peut encore être rattrapé.

Maintenir la compétitivité

La Suisse a toutes les raisons de mettre à jour son système fiscal. L'environnement fiscal international se durcit à vue d'œil. L'imposition minimale de l'OCDE imposée par les grands pays industrialisés et émergents affaiblit les États compétitifs comme la Suisse. En réaction, des désavantages fiscaux existants doivent être supprimés afin que la Suisse reste attractive pour les entreprises. L'impôt anticipé est au

premier rang de ces mesures. Il existe ici une marge de manœuvre car il n'est pas concerné par des règles internationales. La réforme de l'impôt anticipé permet à la Suisse de compenser partiellement l'affaiblissement de sa place économique dû à la réforme de l'OCDE.

4. Opposition de gauche contre une réforme profitable pour les collectivités publiques

Les opposants peignent le diable sur la muraille

Le PS et les syndicats accusent la réforme de provoquer toute une série de problèmes : ils annoncent des « pertes fiscales énormes, des cadeaux aux grandes entreprises (!), des privilèges pour les fraudeurs fiscaux, des réformes faites en faveur des entreprises et au détriment des citoyens », etc. Ces reproches ne sont pas surprenants, mais ils sont particulièrement absurdes, étant donné que la réforme rapportera nettement plus d'argent que ce qu'elle coûte

Un « manque à gagner » manipulé

Lorsqu'ils prétendent que la réforme fera perdre des centaines de millions de francs à la Suisse, les opposants grossissent le trait de manière ridicule et malhonnête, pour plusieurs raisons.

Il faut rappeler tout d'abord que le manque à gagner fiscal évoqué par le Conseil fédéral dans son message (175 millions de francs pour l'impôt anticipé et 25 millions pour le droit de timbre de négociation) **ne sont plus d'actualité**. La raison en est simple : le Parlement a décidé de n'exonérer que les **nouvelles** obligations. L'évaluation faite par l'administration concernait la suppression de l'impôt anticipé sur toutes les obligations actuelles et futures. Les chiffres ne sont donc plus valables. Ils seront bien inférieurs, de l'ordre de quelques dizaines de millions de francs les premières années. Il est toutefois difficile de les chiffrer précisément.

En revanche, les gains (les aspects dynamiques) résultant de la réforme seront immédiats. Dès l'entrée en vigueur, les nouvelles obligations pourront être émises en Suisse sans impôt anticipé, ce qui signifie que les opérations financières et le conseil se feront en Suisse et non plus à l'étranger. Cela se traduira par des activités, des emplois, des salaires, des cotisations sociales, des impôts sur le revenu et des impôts sur les bénéficiaires qui bénéficieront aux collectivités suisses, et non plus à des pays étrangers.

Par ailleurs, la réforme est très ciblée et ne concerne que les obligations. Ce domaine représente seulement 6% des recettes de l'impôt anticipé. Il n'y a aucun risque de mauvaise surprise financière. L'impôt anticipé continuera d'être prélevé sur les avoirs en banques et les dividendes, car dans ces domaines, il ne provoque pas de problème spécifique.

Les fraudeurs fiscaux : une argumentation caricaturale

Il est absurde de prétendre, comme le font le PS et les syndicats, que la réforme est un passe-droit pour les criminels fiscaux. Tout d'abord, cela sous-entend que les Suisses sont des fraudeurs, ce qui n'est pas le cas. Ensuite, dans la fortune des ménages, les obligations ne représentent qu'une très petite part, soit 3%, dont 2% sont des obligations étrangères (et donc sans impôt anticipé). La réforme n'ouvre donc pas de brèche, puisque la Confédération souligne que l'impôt anticipé n'est pas appliqué sur ces revenus

étrangers. En outre, la plus grande partie des obligations est détenue par des institutionnels, comme les caisses de pension, chez qui il n'y a de toute façon aucune fraude fiscale.

En cas de hausse des taux d'intérêt, les avantages de la réforme augmentent

Les opposants affirment qu'en cas de hausse des taux d'intérêt à 3 ou 4%, les pertes seraient encore plus importantes que les 200 millions annoncés initialement. Ils évoquent le chiffre de 600 voire 800 millions de francs, ce qui est une véritable tromperie. En réalité, les coûts ne seront pas de 200 millions, mais bien inférieurs. Et les nouvelles recettes fiscales seront plus importantes que les recettes que l'on abandonne. Reprendre ce chiffre de 200 millions et le tripler ou le quadrupler est donc une manipulation.

Par ailleurs, en cas de hausse des taux, les avantages de la réforme seront aussi plus importants pour les collectivités. Si les taux d'intérêt augmentent, il sera d'autant plus utile pour elles de pouvoir réduire les coûts des intérêts qu'elles versent aux emprunteurs.

Au lieu de polémiquer, la gauche devrait jubiler !

L'Etat encaissera plus d'argent grâce à cette réforme. L'opposition de gauche est donc incompréhensible, si ce n'est pour des motifs purement idéologiques. Dans leur communiqué de presse publié lors de l'annonce du référendum, les opposants allaient jusqu'à évoquer les oligarques comme principaux bénéficiaires de la réforme ! Il s'agit manifestement de forcer le trait, sachant que ce n'est pas à la Suisse de soumettre ces personnes à la taxation. D'autre part, l'échange d'informations entre pays ne cesse de s'étendre. Les autorités fiscales de plus de cent pays sont désormais informées des revenus d'intérêts qui sont versés à leurs ressortissants.

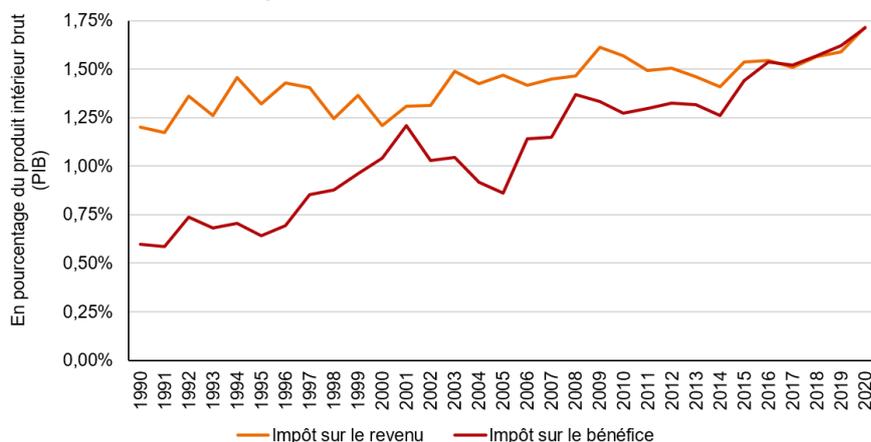
Au final, cette opposition de la gauche affaiblit la Suisse dans la concurrence internationale entre places économiques. Elle favorise les économies du Luxembourg, de Londres ou des îles anglo-normandes, au détriment de notre propre pays.

5. Bilan positif des réformes fiscales précédentes

Les réformes fiscales rapportent de l'argent aux collectivités

A chaque réforme fiscale, le discours du PS et des syndicats est le même : « les pertes financières seront gigantesques, on fait des cadeaux fiscaux aux plus riches, aux grandes entreprises, le citoyen devra payer les pots cassés, les baisses d'impôt sont pour les entreprises et il n'y a rien pour les travailleurs, etc. ». Il est pourtant facile de démontrer que cette litanie populiste ne repose sur aucun fondement. Trois réformes de l'imposition des entreprises ont été réalisées en 25 ans au niveau de la Confédération et le résultat est très positif : les recettes fiscales de l'imposition des bénéficiaires n'ont fait qu'augmenter.

Taxation des bénéfiques par la Confédération 1990-2020: hausse des recettes



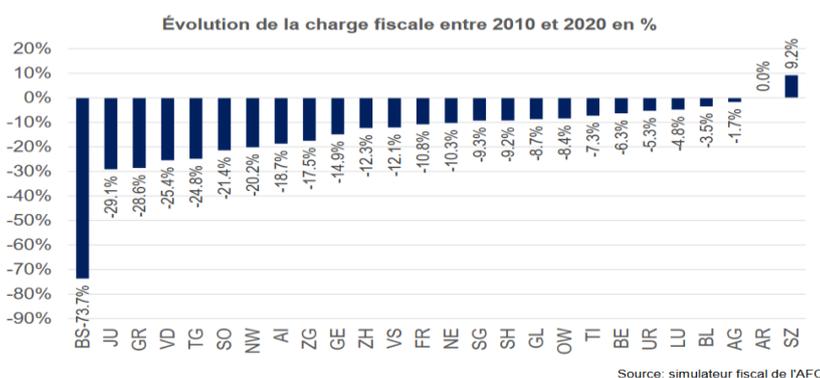
Comme on le voit sur ce graphique, les recettes de l'imposition des entreprises n'ont fait qu'augmenter au fil du temps. En 2016, elles ont pour la première fois dépassé les recettes de l'impôt fédéral direct payé par les ménages. Depuis 2007 en outre, l'impôt fédéral direct a subi plusieurs modifications qui ont permis de baisser la facture fiscale des contribuables et d'augmenter le nombre de personnes qui ne paient pas cet impôt.

Au niveau des cantons, des baisses d'impôt ont eu lieu dans 24 cantons sur 26 (graphique), d'ampleur variable bien évidemment.



Évolution de la charge fiscale dans les chefs-lieux des cantons entre 2010 et 2020

Couple marié à un revenu, sans enfant et sans confession; revenu brut de 50 000 francs



Département fédéral des finances DFF

Conférence de presse du 21 décembre 2021

3

Il est donc doublement faux de prétendre, comme le fait la gauche, que les réformes de l'imposition des entreprises se soient répercutées négativement sur les ménages. Au contraire, l'imposition des entreprises rapporte plus que jamais et de leur côté les ménages ont aussi eu des réductions de leur facture fiscale (même si dans certains cantons celle-ci reste élevée, mais c'est un autre débat). Le niveau de notre TVA, actuellement de 7,7%, démontre aussi que les ressources fiscales ne manquent pas (grandes entreprises, personnes aisées). A titre de comparaison, la TVA la « moins chère » de l'Union

européenne est à 17%. Or l'on sait que la TVA pèse plus sur les ménages modestes que les autres. Notre système fiscal préserve donc les contribuables les plus modestes, contrairement aux affirmations. Si nous avons écouté la gauche à chaque fois qu'elle s'opposait à une réforme, la Confédération encaisserait aujourd'hui non pas plus d'argent, mais beaucoup moins !

Avec la réforme de l'impôt anticipé, les collectivités suisses verront les recettes fiscales et les cotisations sociales augmenter. Cette réforme est pensée pour nous rapporter de l'argent, non pour nous en faire perdre, ce qui la rendrait indéfendable.

Large alliance pour une réforme gagnante

Une large alliance de partis politiques et d'associations économiques approuvent la réforme. Les groupes parlementaires du Centre, du PLR, de l'UDC et des Vert'libéraux, la Conférence des directeurs cantonaux des finances, les Chambres de commerce et les associations économiques faïtières économiquesuisse, Union suisse des arts et métiers, Union suisse des paysans et Union patronale suisse lui sont favorables.